

# → LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

L'assainissement des eaux usées domestiques représente l'ensemble des techniques destinées à collecter les eaux, à les évacuer et à les traiter, jusqu'à atteindre un niveau de qualité acceptable pour le milieu récepteur (cours d'eau ou nappe). L'assainissement constitue un des volets essentiels pour atteindre les objectifs de qualité des cours d'eau et des nappes fixés par les Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

L'assainissement des eaux usées domestiques se divisent en deux grandes familles : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ou individuel.

L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement. Le département de l'Oise compte 163 stations de traitement des eaux usées domestiques. La majeure partie du parc est constituée de station de traitement de type « boues activées »\*. Avec un réseau hydrographique sensible, de plus en plus de stations d'assainissement assurent un traitement poussé de l'Azote et du Phosphore.

Les stations de traitement des eaux usées transforment la pollution en un élément résiduel appelé boues. Dans l'Oise, les boues sont valorisées en agriculture par épandage ou compostage, sauf pour une station de traitement où elles sont éliminées en centre de stockage des déchets ultimes. L'épandage concerne 58 % des stations de traitement, contre 42 % pour le compostage. L'Oise compte trois centres de compostage situés sur les communes de Bury, Moulin-sous-Touvent et Reuil-sur-Brèche.

L'assainissement non collectif, dimensionné pour une seule habitation, est une solution alternative au réseau public de collecte. Les communes rurales isariennes ont généralement choisi l'assainissement individuel lorsque l'habitat est trop dispersé. Ainsi, même si 32 % des communes ont choisi l'assainissement individuel, il ne concerne que 10 % de la population du département.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a en charge le contrôle de tous les systèmes d'assainissement non raccordés au réseau d'assainissement collectif. La plupart des communes isariennes ont délégué le service public d'assainissement non collectif aux communautés de communes.

## Quelques chiffres repères

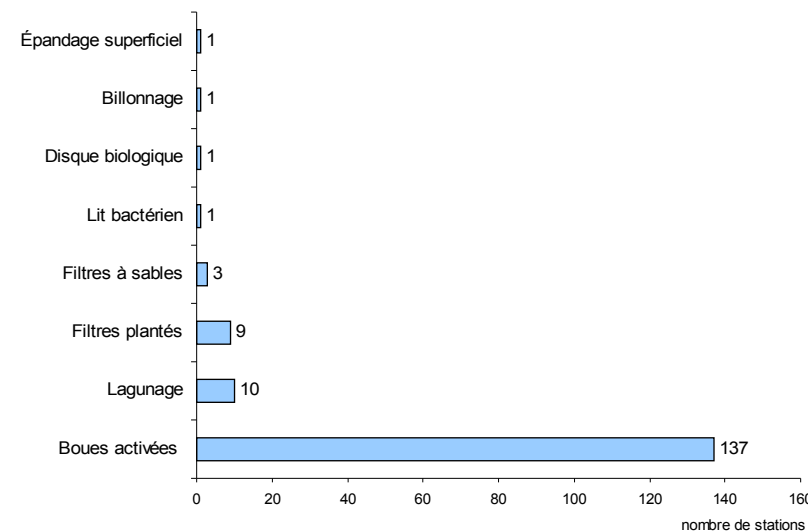
- 163** stations de traitement des eaux usées
- 8** ont une capacité de traitement de moins de 200 équivalents habitants (EH)
- 74** de 200 à 1 999 EH
- 63** de 2 000 à 9 999 EH
- 18** de 10 000 EH et plus

Les rejets des eaux traitées :

- 116** dans les cours d'eau
- 42** par infiltration
- 5** dans des fossés

- 137** stations traitent l'azote
- 31** traitent le phosphore

## Les filières de traitement

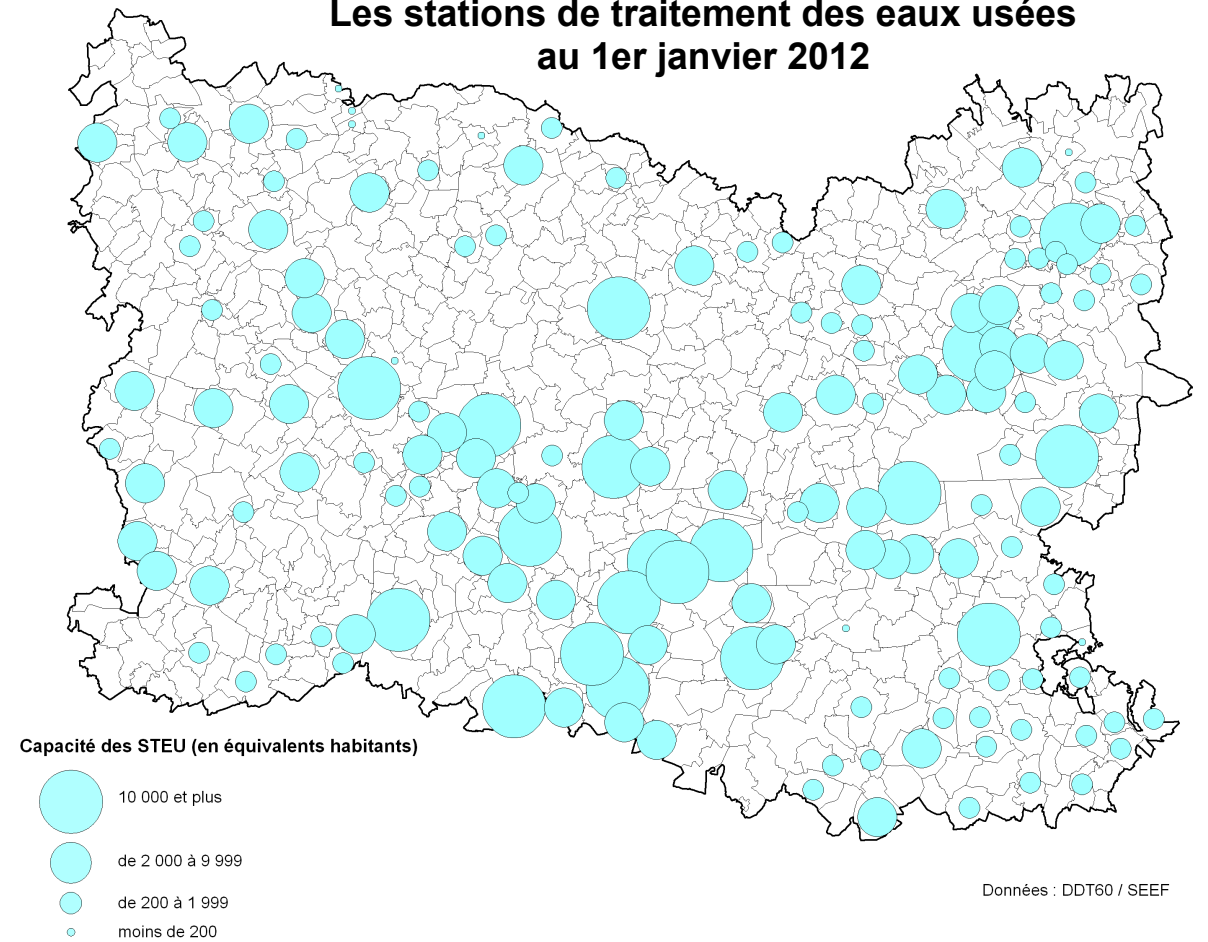


## Des définitions

L'unité de mesure **Equivalent Habitant (EH)** permet d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Le procédé dit « à boues activées » utilise l'épuration biologique dans le traitement des eaux usées. L'épuration par boues activées consiste à mettre en contact les eaux usées avec un mélange riche en bactéries.

## Les stations de traitement des eaux usées au 1er janvier 2012



## Les choix d'assainissement au 1er janvier 2012

